



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale au 8, Montée Monseigneur-Martel à L'Île-du-Grand-Calumet le lundi 21 octobre 2024 à compter de 19h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil soit :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau  
Madame la conseiller Jean-Guy Brousseau  
Madame la conseillère Guylaine La Salle  
Madame la conseillère Louise Grenier  
Madame la conseillère Adrienne Turgeon

**Sont présent-e-s :**

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau  
Madame la conseillère Guylaine LaSalle absente  
Madame la conseillère Louise Grenier  
Madame la conseillère Adrienne Turgeon  
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

**Est aussi présente :**

Tracey Hérault, directrice générale

La personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

**1. Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon et appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier et résolu unanimement d'ouvrir la séance de conseil à 19 h

**2. Constatation du quorum**

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration de conflit d'intérêt
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024
6. rencontre avec l'association récréative de Bryson
7. Résolution pour soumission de réparer l'ancien édifice du Centre des loisirs seulement ou est la pompe.
8. Résolution pour adoption du Mada
9. Résolution pour représentant pour le Mada pour nos aînés avec la démarche collective financièrement
10. résolution pour adopter la Politique Familiale avec la démarche collective financièrement
11. Résolution pour représentant pour la Politique Familiale
12. Résolution pour le programme d'aide à la voirie locale
13. Résolution pour Shane's tree services
14. Résolution pour renouvellement avec Groupe Boisvert
15. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
16. Résolution de la citation du règlement 2024-09-09 de l'église
17. Résolution pour ClicSecur
18. Résolution pour le plan de lotissement pour subdivision du lot#3351684
19. Résolution pour renouveler le contrat avec DHC avocats
20. Résolution pour remettre la rencontre du 15 octobre 2024
21. Adoption des listes de compte payés et payable
- 22A. Porte ouverte Club Age d'Or
- 22B. CRSBPO
- 22C. Entente Intermunicipal
23. Période de question
24. Nouvelle des membres du conseil
25. Prochaine séance
26. Clôture de la séance

2024-10-157

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et de conseillers présent-e-s**

**4. Déclaration de conflit d'intérêt  
aucun**

**5. Adoption du procès-verbal de la séance 9 septembre 2024**

2024-10-158

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 9 SEPTEMBRE  
2024**

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau il est résolu que le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024 soit adopté tel que présenté.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**6. Rencontre avec l'association Récréative de Bryson**

Une rencontre avec l'association récréative de Bryson; il demande au conseil municipal de faire une demande auprès de service canada pour 2 personnes pour aider avec le camp de jour. Conseil est en accord de faire une demande auprès de service canada.

**7. Résolution pour soumission de réparer l'ancien édifice du Centre des loisirs seulement ou est la pompe**

2024-10-159

**RÉSOLUTION POUR SOUMISSION DE RÉPARER L'ANCIEN  
ÉDIFICE DU CENTRE DES LOISIRS SEULEMENT OU EST LA  
POMPE**

**ATTENDU QUE** le conseil mandate la Directrice Générale pour demander à Réno Ben et Rénovation Delta pour un prix pour soumission de réparer l'ancien édifice du Centre des loisirs seulement ou est la pompe

**ATTENDU QUE** Réno Ben et Rénovation Delta nous a donné une soumission pour de réparer l'ancien édifice du Centre des loisirs seulement ou est la pompe et ils sont comme suite :

|                         |                   |
|-------------------------|-------------------|
| <b>Rénovation Delta</b> | <b>\$7 042.22</b> |
| <b>Réno Ben</b>         | <b>\$8 836.33</b> |

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon d'accepter le montant de \$7 042.22 taxes inclus pour réparer l'ancien édifice du Centre des loisirs seulement ou est la pompe et unanimement résolu.

**Note : Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**8. Résolution pour le MADA pour nos aînés avec la démarche collective financièrement**

2024-10-60

**RÉSOLUTION POUR LE MADA POUR NOS AÎNÉS AVEC LA DÉMARCHE COLLECTIVE FINANCIÈREMENT**

**ATTENDU QUE** la Directrice Générale demande une résolution pour faire part du MADA pour nos aînés;

**ATTENDU QUE** le conseil voudrait faire part du MADA pour nos aînés avec la démarche collective MADA et à contribuer financièrement \$1000

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier de faire part du MADA pour nos aînés avec la démarche collective MADA et à contribuer financièrement \$1000.00 et unanimement résolu.

**Note : Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**9. Résolution pour désigner un représentant pour le MADA**

2024-10-161

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER UN REPRÉSENTANT POUR LE MADA**

**ATTENDU QUE** la directrice générale demande au conseil pour désigner un représentant pour le MADA pour nos aînés;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon d'accepter la désignation de Madame Louise Grenier comme représentante du MADA pour nos aînés et unanimement résolu.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**10. Résolution pour la Politique Familiale (PFM) avec la MRC Pontiac avec la démarche collective financièrement**

2024-10-162

**RÉSOLUTION POUR LA POLITIQUE FAMILIALE (PFM) AVEC LA MRC PONTIAC AVEC LA DÉMARCHE COLLECTIVE FINANCIÈREMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale demande au conseil de faire part pour la Politique Familiale (PFM) avec la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil voudrait faire part de la Politique Familiale (PFM) avec la MRC Pontiac avec la démarche collective PFM et à contribuer financièrement \$1000 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau de faire part de la Politique Familiale (PFM) avec la démarche collective PFM et à contribuer financièrement \$1000.00 et unanimement résolu.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**11. Résolution pour désigner un représentant pour la Politique Familiale**

2024-10-163

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER UN REPRÉSENTANT POUR LE POLITIQUE FAMILIALE**

**ATTENDU QUE** la directrice générale demande au conseil pour un représentant pour la Politique Familiale (PFM);

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon d'accepter la désignation de Madame Louise Grenier comme représentante la Politique Familiale et unanimement résolu.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**12. Résolution pour programme d'aide à la voirie Locale**

2024-10-164

**RÉSOLUTION POUR PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

**ATTENDU QUE** Tracey Héroult doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**ATTENDU QUE** Tracey Héroult choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante ; L'estimation détaillés du coût des travaux

**ATTENDU QUE** Tracey Hérault autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon appuyée par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau , il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet et Tracey Hérault autorise la présentation d'une demande d'aide financière confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que Tracey Hérault est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

### 13. Résolution pour Shane's tree services

2024-10-165

#### **RÉSOLUTION POUR SHANE'S TREE SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a mandaté la directrice générale pour avoir un prix pour la coupe d'arbre au parc Jeunesse;

**CONSIDÉRANT QUE** Shane's tree services a soumis un prix pour couper 3 arbres et nettoyer au montant de \$4000.00 taxe inclus;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier d'accepter la soumission de Shane's tree services au montant de \$4000.00 taxe incluse et unanimement résolu.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

### 14. Résolution pour renouvellement avec Groupe Boisvert

2024-10-166

#### **RÉSOLUTION POUR RENOUVELLEMENT AVEC GROUPE BOISVERT**

**ATTENDU QUE** le Groupe Boisvert demande si le conseil veut renouveler un contrat avec eux;

**ATTENDU QUE** le coût du contrat est le même que l'an passé de 75 heures @ \$110.00/heures.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

d'accepter le renouvellement avec Groupe Boisvert. au montant de \$9485.44 taxe inclus et unanimement résolu.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

#### **15. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)**

**2024-10-167**

#### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une confirmation qu'elle bénéficiera d'une aide financière maximale de 35 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien des routes locales;

**CONSIDÉRANT QUE** cette aide financière s'accompagne de modalités de versement pour lesquelles la municipalité s'engage à respecter une convention avec le ministère des Transports;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon il est résolu de mandater le maire et la direction générale de signer, au nom de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, la convention d'aide financière relative au programme PAVL – Volet Entretien des routes locales pour l'année 2024.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

#### **16. Adoption du règlement 2024-09-09 de la Citation**

**2024-10-168**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-09-09**

RÈGLEMENT DE CITATION COMME IMMEUBLE PATRIMONIAL  
DE L'ÉGLISE STE-ANNE, SITUÉE AU 182, CHEMIN DES  
OUTAOUAIS

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'articles 127 de la Loi sur le patrimoine culturel (LRQ., chapitre P-9.0C2), une municipalité peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis du comité consultatif d'urbanisme agissant à titre de conseil local au patrimoine, citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

**ATTENDU QUE** la Loi définit un « immeuble patrimonial » comme étant tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique,

paysagère, scientifique ou technologique, notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain;

**ATTENDU QUE** l'Église Ste-Anne, située dans le secteur du Village de la Municipalité L'Île-du-Grand-Calumet, présente des intérêts pour sa valeur historique, paysagère, emblématique et architecturale, ce qui rend légitime la citation de cette infrastructure patrimoniale;

**ATTENDU QUE** le bâtiment fait partie de l'inventaire des lieux de cultes effectué par le conseil du patrimoine religieux du Québec et qu'il figure sur la liste des bâtiments et lieux historiques dans le secteur central annexée au plan d'urbanisme et aux règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU QUE** l'Église Ste-Anne possède un intérêt patrimonial pour ses valeurs historique et architecturale; qu'elle est la première église catholique construite en pierre de la MRC de Pontiac; était une infrastructure qui pourrait faire l'objet de mesures de protection spécifique;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel, lors de sa réunion du 2024-09-09

**ATTENDU QUE** le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette citation;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion Madame la conseillère Adrienne Turgeon a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2024-08-12 et que le projet de règlement fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau d'adopter le règlement 2024-09-09 la citation comme immeuble Patrimonial et unanimement résolu:

**Note : maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

## **17. Résolution pour ClicSequr**

**2024-10-169**

### **RÉSOLUTION POUR CLICSÉQR**

Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet

NEQ : 8813432604

**RÉSOLUTION ÉCRITE** tenant lieu d'assemblée ou de réunion du conseil d'administration

#### **IL EST RÉSOLU QUE**

Demers, Julie

Julie Demers soit autorisée

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes, futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).  
En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

---

Adrienne Turgeon  
L'Île-du-Grand-Calumet, le 21 octobre 2024

---

Louise Grenier  
L'Île-du-Grand-Calumet, le 21 octobre 2024

Étant donné que tous les administrateurs de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 21 octobre 2024. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en partie intégrale

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**18. Résolution pour le plan de lotissement pour subdivision du lot # 3351684**

2024-10-170

**RÉSOLUTION POUR LE PLAN DE LOTISSEMENT POUR SUBDIVISION DU LOT #3351684**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet accepte le lotissement 3351684;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau et appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier d'accepter le lotissement 3351684 et unanimement résolu.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

202410-171

**19. Résolution pour renouveler le contrat avec DHC avocats**

**RÉSOLUTION POUR RENOUVELER LE CONTRAT AVEC DHC AVOCATS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de L'Île du Grand Calumet a reçu un renouvellement de DHC Avocats pour le forfait téléphonique.

**CONSIDÉRANT QUE** le forfait téléphonique reste tel quel au montant de \$400.00+ taxes;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier et appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon de renouveler avec DHC avocats pour le montant de \$400.00 plus taxes et unanimentement résolu.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présentes**

2024-10-172

**20. Résolution pour remettre la rencontre au 21 octobre 2024**

**RÉSOLUTION POUR REMETTRE LA RENCONTRE AU 21 OCTOBRE 2024**

**ATTENDU QUE** le conseil demande de remettre la rencontre du 15 octobre 2024;

**ATTENDU QUE** le conseil voudrait la rencontre le 21 octobre 2024;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau de remettre la rencontre du 15 octobre 2024 au 21 octobre 2024 et unanimentement résolu.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présentes**

2024-10-173

**21. adoption des listes de comptes payés et payables**

**ADOPTION DES LISTES DE COMPTES PAYÉS ET PAYABLES**

**CONSIDÉRANT QU'**une liste détaillée de ces comptes a été déposée auprès des membres du conseil ;

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements suivants effectués depuis la dernière approbation par le conseil :**

Prélèvement et facture payé durant mois \$ 329 452.97

Salaire totalisant \$ 32 101.90

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est résolu d'entériner la liste des comptes à payer et payables pour un total de \$ 361 554.87

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Non adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**Conseillère Louise Grenier est contre**

**22A. porte ouverte Club Age d'Or**

**2024-10-174**

**ADOPTION DES LISTES DE COMPTES PAYÉS ET PAYABLES**

Madame la conseillère Louise Grenier annonce une porte ouverte au Club Age D'Or le 9 novembre 2024 et demande au conseil pour un budget de \$100 pour acheter des breuvages.

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon d'allouer un budget de \$100 pour le club Age d'Or et unanimement résolu.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**22B. crsbpo (bibliothèque)**

**2024-10-175**

**CRSBPO (BIBLIOTHÈQUE)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet veut renouveler l'adhésion avec CRSBPO (bibliothèque);

**ATTENDU QUE** le montant des frais l'adhésion est bien de \$4.59 par habitant donc nous en avons 663 habitants;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon de payer l'adhésion à CRSBPO au montant de \$3 103.17 et unanimement résolu.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

2024-10-176

**22C. entente intermunicipale pour le service d'incendie**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE SERVICE D'INCENDIE**

**ATTEND** que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre ses services pour la rédaction d'une entente intermunicipale concernant les services incendie;

**ATTENDU** que cette entente est essentielle pour assurer une collaboration efficace entre les municipalités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau et résolu que :

1. La municipalité accepte de payer leurs parts des frais associés à la rédaction de l'entente intermunicipale pour les services incendie, tels que stipulés par la FQM.
2. Le montant total des frais sera 175\$/heures avec un 5% de frais d'administration pour un total de 22 heures au montant de \$1050+ taxes
3. L'entente intermunicipale sera faite et le comité des élus de chaque municipalité pourront en discuter
4. La Directrice Générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires pour finaliser cet accord.

**Non adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**Conseillère Louise Grenier est contre**

**23. Période de question**

**19 :50 à 20 :40**

**24. Nouvelles des membres du conseil**

Madame la conseillère Louise Grenier

Madame la conseillère Guylaine La Salle

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau

Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Madame la conseillère Adrienne Turgeon

**25. Prochaine séance**

**Lundi le 11 novembre 2024**

**26. clôture de la séance**

**2024-10-177**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est résolu de clore la présente séance à 20 :50

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

---

Jean-Louis Corriveau, maire

---

Tracey Hérault, directrice générale